MAIRIE DE
Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260716-2026_43-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 16 juillet 2026

DÉLIBÉRATION n°2026- 43 SUBVENTION OGEC DE MATIGNON année scolaire 2026- 2027 (école Saint Joseph)

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 21 h 00

L'an deux mille vingt-six, le seizième jour du mois de juillet 2026 à vingt et une heure et zéro minute, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

Étaient présents : 13 Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL **le Maire**, Patrick RENAULT, Delphine France, Yannick BROSSAS **Adjoints** Patricia LEBARBIER, Cyril HUCHET, Luc REBOURS, Myriam RENAULT, Hervé RENAULT, Stéphanie DURAND, Christophe RICHEUX, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, **conseillers**

02 Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :
Virginie FRANCOIS donne pouvoir à Patricia LEBARBIER
Annabelle NEVOT donne pouvoir à Delphine FRANCE

0 Conseiller municipal était absent :

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal s'entend pour désigner Delphine FRANCE

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le 09 juillet 2026

Madame le Maire rappelle

À l'assemblée que la commune verse à l'OGEC une subvention pour les élèves de PLÉBOULLE scolarisés à l'école Saint-Joseph de MATIGNON (privée).

Pour information, Le coût moyen départemental pour un élève fréquentant le secteur public applicable à la rentrée 2025-2027 a été fixé à :

- 1 650.00 € par élèves des classes maternelles,
- 570.00 € par élèves des classes élémentaires.

Le montant versé par la commune de PLÉBOULLE pour l'année scolaire 2025-2026 a donc été de *8 250.00 €* pour les maternelles (5 élèves x 1650.00€), et de *5 700.00 €* pour les élémentaires (10 élèves x 570.00€), soit un total de *13 950.00 €.*
Il est donc proposé de verser un acompte égal à 50 % de la somme versée pour l'année scolaire précédente (2024-2025), soit 13 950 / 2 = 6 975.00€.

Cet acompte pour l'année scolaire 2026-2027 sera versé courant juillet 2026, le solde sera versé courant février 2027, lorsque nous aurons connaissance de l'effectif réel d'enfants de PLÉBOULLE inscrits à MATIGNON et du montant officiel des coûts de scolarités publiés par le département.

Après délibération, le Conseil Municipal, —— A L'UNANIMITÉ

- **ACCEPTE** de verser un acompte de subvention de *6 975.00€* à l'OGEC de MATIGNON pour les élèves de PLÉBOULLE inscrits pour l'année scolaire 2026/2027.
- **Ce premier acompte** de 50 % sera versé en juillet 2026, le solde courant février 2027, lorsque nous aurons connaissance de l'effectif réel d'enfants de PLÉBOULLE inscrits et du montant officiel des coûts de scolarité publiés par le département

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260716-2026_43-DE

➢ **CHARGE** Madame le Maire d'imputer la dépense sur le Budget Commune au compte 6558.

Le secrétaire de séance Delphine FRANCE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 16 juillet 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL